Et, contrairement aux principes administratifs, à mesure que l'ouvrier vieillit son salaire diminue.

Marofle conclut très éloquemment en demandant que le congrès vote que dans chaque pays un minimum de salaire soit garanti.

Le principe de minimum est voté à l'unanimité. (Applaudissements).

Un punch socialiste

Le citoyen GÉRAULT-RICHARD, présent dans la salle, vient inviter, au nom des fédérations autonomes, les membres du Congrès à un punch qui leur sera offert au *Globe*, boulevard de Strasbourg, jeudi à neuf heures du soir.

Applaudissements.

La séance de Mercredi

On décide que le citoyen ABRAHAM (Angleterre) présidera la séance de demain, avec comme assesseurs de nationalités, les citoyens MOCHE (Nord), et CALLEWART (Belgique)

A l'ordre du jour : Le risque professionnel.

Maurice MONIER.

CHRONIQUE

Empoisonnements alimentaires

Depuis quelques jours, les journaux entretiennent leurs lecteurs de nombreux cas d'empoisonnements alimentaires.

Jeudi dernier, à Maubeuge, après la gamelle du soir, 59 artilleurs furent pris de violentes coliques et une quinzaine durent être conduits à l'hôpital.

Le vendredi, ce chiffre monta à 62, sans parler des cas peu graves.

Aucun des malades n'est en danger de mort mais les malheureux ont beaucoup souffert.

On attribue ces commencements d'empoisonnement à l'absorption de viande que le transport et la température orageuse auraient décomposée.

Le caporal d'ordinaire ne tenant aucun compte des observations du cuisinier, avait enjoint à celui-ci de faire cuire quand même cette viande et de la servir aux hommes. Son coupable entêtement lui a valu un mois de prison et on avouera que ce n'est pas volé.

D'autre part, on mande de Vichy que l'avant-dernière nuit, la majeure partie des soldats en traitement à l'hôpital; se réveillèrent en proie à d'effroyables douleurs intestinales, accompagnées de dyssenterie.

Il a été reconnu que l'intoxication avait atteint tous les soldats soumis au régime lacté.

Si nous sortons maintenant du «militaire» pour entrer dans le «civil», nous trouvons également des cas d'empoisonnement signalés un peu partout.

La semaine dernière, à Paris, un ouvrier terrassier, après avoir fait un repas avec de la viande de conserve, fut pris de diarrhée et de vomissements abondants, avec abattement général et courbature de tous les membres.

Admis d'urgence à l'hôpital, sa situation, malgré les soins les plus empressés, s'aggrava rapidement.

La prostration s'accentua, les extrémités prirent une teinte livide, le corps se refroidit, et la mort survint au milieu des symptômes non douteux d'un véritable empoisonnement.

Une épidémie de gastro-entérite a eu lieu récemment dans la clientèle d'un restaurateur, causée par les produits de fermentation d'un fromage trop avancé.

En même temps un de nos confrères signalait le cas d'un malade atteint d'affection cholériforme par suite de l'ingestion d'un peu de charcuterie.

Ces jours derniers, un accident du même genre frappait toute une famille. Huit personnes, dont quatre enfants, mangeaient d'un pâté de foie gras qu'on avait acheté le matin même. Quelques heures après elles étaient prises de violentes douleurs d'estomac et de coliques extrêmement douloureuses. Seule, une petite fille de trois ans, qui n'avait pas eu sa part du pâté, n'éprouvait aucun mal.

On s'empressa de porter secours aux empoisonnés. Deux médecins furent immédiatement appelés et réussirent d'abord, grâce à une médication énergique, à mettre hors de danger les quatre enfants, mais l'état du père, de la mère et des deux autres convives était beaucoup plus alarmant et ne laissait pas que d'inspirer encore à présent de vives inquiétudes.

Pendant l'été, il ne se passe pour ainsi dire pas de semaine où l'on n'ait à constater de ces empoisonnements occasionnés par l'usage d'aliments avariés.

Sous l'influence des grandes chaleurs, les viandes s'altèrent avec rapidité et il se produit alors une décomposition spéciale des matières albuminoïdes qui donne lieu à l'élaboration de substances éminemment toxiques découvertes, il y a quelques années, par M. Gautier, et appelées par lui *ptomaines*.

Mais il est prouvé maintenant que tous ces phénomènes de putréfaction sont dus à un travail microbien, semblable aux diverses fermentations de la bière, du cidre, du lait, que nous connaissons tous. Par conséquent ces poisons, d'une violence inouïe, se trouvent consécutivement par les microbes eux-mêmes et ne sont, en définitive, que de simples produits de sécrétion, comme par exemple le miel des abeilles, avec cette seule différence que l'un nous sert de nourriture et qu'il suffit de quelques milligrammes des autres pour nous tuer.

Les symptômes de l'intoxication alimentaire débutent quelques instants après le repas, rarement le lendemain. Les plus habituels sont les coliques, la diarrhée, les vomissements. La température est souvent au-dessous de la normale. Le pouls est petit, irrégulier. On observe fréquemment des maux de tête, des troubles visuels, des vertiges, de la prostration.

En résumé, ce sont des troubles morbides qui ont une grande ressemblance avec ceux du choléra et ne présentent parfois pas moins de gravité.

Il est donc urgent pendant l'été de faire très sérieusement attention à notre genre d'alimentation : malheureusement, cette saison, où nous devrions veiller d'une façon toute particulière à la bonne qualité de ce que nous mangeons, est précisément celle où nous commettons, à ce sujet, le plus d'imprudence.

Nous surchargeons notre estomac de liquides encombrants; nous l'irritons par les fruits et les légumes, les plus indigestes.

N'ayant souvent, par les chaleurs, que du dégoût pour la viande, nous préférons celle qui est fortement épicée, préparée dans les charcuteries et la plupart du temps insuffisamment cuite.

D'ailleurs la cuisson, même parfaite, n'est pas, à proprement parler, une garantie contre les accidents dont nous parlons. Car, et c'est une distinction importante qu'il ne faut pas oublier, il est ici question non d'un virus organisé, d'un microbe qu'une chaleur de 100 degrés tue à coup sûr, mais bien d'un poison chimique, au même titre que l'atropine, ou la digitaline, dont cette température ne modifie nullement la toxicité : le fait, cité plus haut, de l'empoisonnement des soldats de Maubeuge par des viandes cuites en est une preuve évidente.

Et si l'on savait tout ce qu'une analyse ou le champ d'un microscope sont susceptibles de nous révéler dans certaines préparations que l'on croit communément sans danger, peut-être oserions-nous à leur endroit d'une certaine réserve et hésiterions nous à leur donner trop facilement accès dans nos voies digestives.

Un de nos confrères de la *Presse médicale* racontait récemment ce qu'il avait trouvé dans des saucissons : de la fuchsine pour les colorer, du formol comme antiseptique, du porc ladre, de la viande d'équarrissage, des larves et même des microbes du pus !

Comment voulez-vous que notre organisme résiste à une pareille composition culinaire, qu'il ne tombe pas de la dyspepsie dans la bradypepsie, de la bradypepsie dans la catalepsie finale dont parle Molière ?

Donc, pour éviter de pareils cataclysme, la seule conclusion qui s'impose, c'est de ne faire usage que de viandes absolument fraîches, et et encore pas en grande quantité car dans cette saison l'on devrait être surtout végétariens.

Il faudrait aussi se montrer impitoyable pour les commerçants sans scrupules qui, pour garnir leur coffre-fort, n'hésitent pas à vendre des aliments avariés, portant en eux des germes de maladie et de mort.

On ne doit avoir au un egard pour les empoisonneurs publics.

Docteur D.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 26 juin. — La séance s'ouvre à 2 h., sous la présidence de M. Deschanel.

Une interpellation de M. Morel sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour remédier à la crise du lissage de la soie, est inscrite à la suite de celles figurant à l'ordre du jour de vendredi prochain.

La Chambre adopte, après urgence déclarée, un projet de loi portant prorogation des encouragements accordés aux grandes pêches maritimes.

Les Crédits de l'exercice 1899

La Chambre aborde la discussion du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1899.

M. Massabuau proteste contre les dépassements de crédits, qui sont devenus un usage constant et regrettable.

Il ne saurait dit-il y avoir de bonne politique financière quand le contrôle financier du Parlement ne s'exerce pas d'une façon rigoureuse.

Nous avons vu depuis vingt ans les dépenses s'accroître de 1,200 millions. Il faut donc rentrer dans nos traditions nationales qui comportent le contrôle de nos finances.

Au temps de Bouvines (Exclamations.) Philippe-Auguste n'était pas le maître absolu ; il était le serviteur armé de la France nationale. (Ironie).

L'orateur entre dans de longs développements. Il passe successivement en revue l'histoire financière de ce pays sous Louis le Hutin, Philippe le Bon, Jean le Bon, Charles VII. (Nouvelles exclamations rires).

M. Massabuau, en terminant, supplie la Chambre d'organiser le contrôle financier du Parlement (Applaudissements sur divers bancs).

M. Caillaux, ministre des finances, répond qu'il n'est pas assez fort en histoire pour suivre M. Massabuau dans tous les développements qu'il a donnés à son discours. (Ironie).

Il tient cependant à dire que le droit du Parlement en matière de contrôle est très étendu.

En voulant l'accroître comme le propose M. Massabuau, on risquerait d'établir une confusion entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Mais le ministre des finances est prêt à entrer dans la voie déjà tracée par son prédécesseur, M. Rouvier, et à faciliter de tout son pouvoir le contrôle préventif de la Chambre. (Applaudissements).

Finalement, l'ensemble du projet, qui se traduit par une annulation de crédits montant à près de six millions et demi, est adopté par 426 voix contre 36.

L'augmentation de la Flotte

La Chambre revient ensuite à la discussion du projet concernant l'augmentation de la flotte.

M. Le Roigne appuie le projet qui est combattu par M. Pedrons.

La suite de la discussion est ensuite renvoyée à jeudi, et la séance est levée à six heures.

SÉNAT

Paris, 26 juin. — La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. de Vermuse, vice-président.

L'infanticide

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Félix Martin, tendant à modifier les articles 300, 302 et 304 du Code pénal, relatifs à l'infanticide.

Après une assez longue discussion, les modifications proposées par la commission sont adoptées.

Secours aux sinistrés

Le Sénat vote ensuite les crédits destinés à venir en aide aux victimes de divers sinistres survenus ces temps derniers.

Sur une question de M. Maxime Lecomte le Président du Conseil assure que le département du Nord ne sera pas oublié dans la distribution des secours.

On adopte le projet relatif à la constitution des caisses mutuelles d'assurances agricoles.

Les conditions privées

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi interdisant la création de conditions privées en concurrence avec des conditions publiques antérieurement établies.

L'urgence est déclarée et la proposition adoptée.

La séance est levée à 6 heures 1/2 et renvoyée à jeudi.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

DEUX VICTOIRES BOERS

50 wagons et un détachement anglais captures par les Boers. — Avant-postes anglais en déroute. — 35 morts et 111 blessés. — Nombreux prisonniers

Lord Roberts télégraphie de Pretoria, 25 juin :

Par suite de l'interruption du télégraphe et du chemin de fer, il m'est impossible d'obtenir des détails complets sur deux accidents survenus sur nos lignes de communications, et qui, je pense, ne vous ont pas été complètement annoncés.

Autant que je puis le savoir, voici ce qui s'est passé :

Le 2 juin, un convoi de 50 wagons fut envoyé de Rhenoetser à Heilbron, escorté par 150 Kossais.

Le 3 juin, à 1 heure du matin, le major commandant le poste de Lindley reçut de l'officier commandant le convoi un dépêche datée du 3 juin, 9 h. 1/2 du soir, l'informant que le convoi était entouré par des forces supérieures, et demandant des secours.

Le major envoya immédiatement 100 hommes et un message au commandant d'un poste situé à sept milles au Nord. Ce dernier reçut le message 6 heures d'intervalle. Une heure après, il dépêchait 150 hommes d'infanterie montée pour rejoindre le détachement envoyé de Vredefort.

Ces derniers arrivèrent seulement dans la matinée sans avoir été capables de se mettre en contact avec le convoi.

L'infanterie montée ayant été chassée par des forces supérieures, le convoi avait été entouré dans la matinée du 3 juin, et en réponse à la sommation qui avait été envoyé par Christian De Wet, il effectua sa reddition.

Dans la matinée du 4, l'ennemi attaqua un poste sur nos lignes de communications, situé au nord du pont du chemin de fer récemment réparé de Rhenoetse-River, et occupé par le 1er régiment de Derbyshire et un détachement de yeomanry.

Les avant-postes, qui avaient été placés sur une ligne de kopjes au nord du pont, furent attaqués à l'aube, et chassés ; l'ennemi occupa la ligne de communication au moyen de laquelle il commandait complètement le camp.

Nos troupes perdirent 35 tués et 111 blessés ; le reste fut capturé.

Les Anglais menacés à Prétoria

Les commandos du général Botha se sont avancés bien jusqu'aux collines situées à 18 milles environ au Nord-Est.

Aujourd'hui, les éclaireurs anglais les signalent à 6 milles des avant-postes anglais.

EXPULSION DE FROCARDS

Paris, 26 juin. — La deuxième commission d'initiative parlementaire, estimant qu'il y a lieu de mettre un à un état de choses à la fois préjudiciable aux intérêts de l'Etat et aux intérêts de la République, a conclu à la prise en considération de la proposition de MM. Masse et Bienvenu-Martin qui a pour objet l'abrogation de toutes les lois ayant abouti à des immeubles demaniaux au service soit de petits séminaires, soit de congrégations religieuses.

Groupe Socialiste de la Chambre

Paris, 26 juin. — Le groupe socialiste de la Chambre a discuté aujourd'hui la motion du Comité général qui intéressait les députés socialistes ayant voté contre l'enquête demandée à propos des évènements de Chalon et pour l'ordre du jour de confiance au gouvernement.

Finalement, après un débat auquel ont pris part les citoyens Viviani, Vaillant, Fournière, Krauss, l'ordre du jour pur et simple, demandé par Viviani, a été voté par 21 voix contre 15 et 3 abstentions.

Antide Boyer, Cadenat Colliard, Fournière, Krauss, Labussière, Viviani, Rouanet, ont signé, sous forme d'appel aux électeurs, une protestation contre la motion du Comité général socialiste, qui les a accusés de se faire les complices des assassins de Chalon et d'avoir reprouvé les doctrines collectivistes.

LE PROCHAIN CONGRÈS GÉNÉRAL

Une proposition d'Antide Boyer

Le groupe socialiste a adopté la proposition suivante présentée par Antide Boyer :

Considérant les difficultés qui se sont produites au congrès général de 1898, soit pour les délégations, soit pour la vérification des pouvoirs, soit pour le vote par délégués ou par mandat;

Considérant la nécessité de constituer le parti socialiste sur des bases sérieuses et selon l'opinion exacte de tous ses adhérents, également et proportionnement représentés,

Considérant, d'autre part, que le Congrès du Parti doit s'occuper des doctrines plutôt que de la tactique des élus et qu'en tout cas les socialistes ne sauraient sans manquer à leurs principes, constituer un pouvoir dictatorial ayant le pouvoir de se substituer au suffrage universel,

Le groupe socialiste émet les deux vœux ci-après :

1° Sur la représentation au Congrès :

Doit être rigoureusement exclu tout groupe n'ayant pas un an d'existence et composé de moins de 25 membres ;

Chaque groupe doit fournir un état nominatif scrupuleusement exact de ses membres lesquels ne doivent figurer que dans une seule liste, de manière à ne pas être présentés deux ou plusieurs fois par des groupements collectifs ;

Le mandat sera constitué à raison d'une voix par 100 fraction de 50 adhérents

Les votes ou renseignements par appel nominal ne seront acquis qu'après contrôle ultérieur, prouvant que les conditions ci-dessus ont été respectées.

2° Sur la constitution du Comité d'entente. — Le comité d'entente aura pour mandat de s'occuper d'administration, de propagande et d'entente, mais non de censurer les élus qui ne dépendent que du suffrage universel.

Les membres du Comité d'entente ne pourront se livrer, fut-ce individuellement, à des attaques contre les socialistes adhérents sans se trouver immédiatement privés de leur titre de membre du parti socialiste.

La GUERRE en CHINE

LA SITUATION

Paris, 26 juin. — Dans la séance qu'il a tenue ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet, le conseil des ministres s'est occupé de la situation en Chine.

Aucune nouvelle n'est arrivée de Pékin à Tien-Tsin la situation reste toujours grave.

Par contre, un télégramme en date du 24 juin, envoyé par le consul de France à Shanghaï, dit que le calme continue à régner au sud dans le Yang-Tse-Kiang et le Setchouen.

Onze navires de guerre chinois sont toujours mouillés à Shanghaï

Les renforts français

Un projet de loi vient d'être déposé par le gouvernement pour faire face aux dépenses nécessitées par l'augmentation de nos forces navales en Chine.

Il porte ouverture sur l'exercice courant d'un crédit extraordinaire de 3,000,000 francs applicable au ministère de la marine.

L'augmentation des forces navales placées sous le commandement de l'amiral Courrejolles consiste dans l'envoi en Extrême-Orient de croiseurs et d'un transport-hôpital, en outre, notre possession de l'Indo-Chine a envoyé à Haïkou deux bataillons d'infanterie de marine et deux batteries d'artillerie qu'il a été indispensable de remplacer ; enfin la Vienne va transporter un troisième bataillon d'infanterie de marine destiné à mettre nos forces navales à Haïkou sur le même pied que les détachements étrangers.

L'Admiral-Charner est parti aujourd'hui de Brest et le *Pascal* partira demain pour la Chine. Ces deux croiseurs français feront la traversée en un mois.

TERRIBLES PERTES CHINOISES

Plus de 6000 morts

Tokio, 26 juin. — 2,130 cadavres de soldats chinois ont été incinérés dans les forts de Taïkou avant leur destruction, et le bruit court qu'à Tien-Tsin plus de 4,000 soldats chinois ont été tués.

On annonce que 3,000 chinois se sont portés de Taïkou à marches forcées sur Tien-Tsin, afin de renforcer les soldats chinois et les Boxers.

UN SUCCÈS DES ALLIÉS

La colonne de l'Amiral Seymour

New-York, 26 juin. — Un télégramme de Chéfou, publié ce matin, annonce que l'amiral Seymour a fait connaître, par un torpilleur japonais, que les forces alliées ont réussi à forcer le cordon des troupes chinoises et ont pénétré dans Tien-Tsin, après un violent combat, sans avoir perdu beaucoup d'hommes.

La colonne de secours est ensuite partie pour prêter assistance à l'amiral Seymour.

Suivant une nouvelle de source japonaise, l'amiral Seymour a été fait prisonnier par les chinois.

La dépêche ajoute que les ministres étrangers ont quitté Pékin sous la garde de soldats chinois.

On ignore où ils se trouvent.

D'après un télégramme du consul d'Allemagne à Chéfou, l'amiral Seymour et les ministres des puissances se trouveraient actuellement à vingt kilomètres de Tien-Tsin et seraient serrés de près par des Boxeurs et des soldats chinois.

Un corps de troupes, chargé d'aller au secours de l'amiral Seymour, est parti de Tien-Tsin le 24 ; les troupes envoyées de Ta-Kou pour remplacer ce détachement étaient arrivées à Tien-Tsin le 23, dans l'après-midi.

Echec des russes à Tien-Tsin

On annonce que les Russes ont été repoussés le 22 juin à Tien-Tsin, avec une perte de 120 tués et de 300 blessés.

8,000 hommes de troupes internationales ont été débarqués à Ta Kou. Parmi eux se trouvent 1200 Allemands.

Le détachement de 300 fusiliers galois et de 200 soldats de l'Inde, venant de Hong-Kong, est parti au secours de Tien-Tsin.

Faits Divers

DANS LA RÉGION

UN HOMME BROYÉ PAR UN TRAIN

A MAUROY

Lundi matin, à 7 heures, le train de voyageurs venant de Cambrai et se dirigeant vers Busigny, était arrêté en gare de Mauroy pour prendre et descendre les voyageurs.

M. Langlet, de Bertry, auxiliaire à cette gare, se trouvait à ce moment à contre-voie, monté sur le marchepied de ce train. En même temps, un train de marchandises arrivait en sens inverse sur la 2e voie et traversa la gare de Mauroy.

Que se passa-t-il alors ? Seul, le malheureux Langlet saurait le dire

Toujours est-il qu'après le passage du train de marchandises on trouva Langlet étendu sur la voie, le corps broyé.

L'infortuné avait la tête écrasée, une main séparée du bras et de graves blessures sur tout le corps

On s'empressa de relever le corps mutilé de Langlet et de le transporter dans la salle d'attente.

Tous soins étaient inutiles, la mort avait été instantanée.

Langlet était marié et père d'une jeune fille de 18 ans.

A 2 heures de l'après-midi, le parquet de Cambrai s'est transporté à la gare de Mauroy pour ouvrir une enquête.

Le corps de Langlet a été transporté à Bertry, pour y être inhumé.

Un coup de grisou

AUX MINES DE CARVIN

(De notre correspondant de Carvin)

Lundi, vers 9 heures du matin, un coup de grisou s'est produit à la fosse n° 2 des mines de Carvin à la veine n° 1, étage 240 mètres. Trois mineurs qui venaient de commencer leur travail ont été brûlés au visage et aux mains.

Ce sont : Boussemart Louis, 40 ans, Déghilin Antonin, 41 ans et Conduel Alfred, 16 ans.

Le docteur Daubresse, de Carvin, appelé à donner ses soins aux victimes a déclaré pour chacun d'eux une indisponibilité du travail de plus de vingt jours

Aucune trace de grisou n'avait paru jusqu'alors dans cette fosse. Des mesures ont été prises immédiatement par la Compagnie. La lampe de l'ingénieur Cheneau sera employée à l'avenir.

D'autre part, M. l'ingénieur-Directeur de la Compagnie nous adresse la communication suivante :

« Lundi matin, vers 5 heures, trois ouvriers de la veine N° 1 Ouest, niveau 240, fosse N° 2 des Mines de Carvin, ont été légèrement brûlés aux mains et à la figure par une flambée de grisou, au moment où ils arrivaient à leur travail.

» Ils sont remontés immédiatement et ont reçu les soins de M. le docteur Daubresse, qui espère que quelques jours seront nécessaires pour leur rétablissement.

» La fosse n° 2 est en extraction depuis l'année 1890 et jamais on n'avait constaté la présence du grisou, aussi n'employait-on jusqu'ici que des lampes à feu nu.

FÉDÉRATION SOCIALISTE DE L'AISNE

COMMISSION EXÉCUTIVE

Conformément à la décision prise par le Comité fédéral, le mardi dernier, le Congrès de la Fédération se tiendra le 1er juillet prochain, à Saint-Quentin, salle de la Bourse, rue de Mont-Morency, à 1 heure très précise de l'après-midi.

Ordre du jour : Rapports du Secrétaire et du trésorier ; revision des statuts ; renouvellement du Comité fédéral et de la Commission exécutive ; Fixation de la date et du lieu où se tiendra le prochain congrès ; questions diverses.

NOTA. — Les délégués au Congrès devront être munis d'un mandat portant la date de la réunion de leur Comité, dans laquelle ils ont été désignés, le cachet du Comité et la signature du Secrétaire et du Président de séance.

Les membres des Comités adhérents à la Fédération, munis de leurs cartes à jour de leurs cotisations, pourront assister au Congrès, mais ils ne pourront prendre part à la discussion.

Dernière Heure

LA GUERRE EN CHINE

La Colonne Seymour cernée

Washington, 26 juin. — Une dépêche de l'amiral américain confirme la délivrance de Tien-Tsin et ajoute que le détachement des troupes internationales sous les ordres de l'amiral Seymour est cerné à dix milles de Pékin.

Les troupes des puissances

Un important corps d'armée est en formation à Takou. Des troupes russes et japonaises débarquent journellement.

Le contingent anglais s'accroît rapidement.

4000 soldats français, venant de l'Indo-Chine ont débarqué hier à Takou.

De leur côté, les chinois semblent décidés à vouloir reprendre Takou. On signale la présence d'importantes forces chinoises, massées dans des endroits où les navires étrangers ne peuvent les atteindre.

Une note officielle

Paris, 26 juin. — Le ministre a communiqué dans la soirée au ministre des affaires étrangères le télégramme qu'il a reçu aujourd'hui du vice-roi de Yunnam. Le vice-roi annonce au ministre de Chine qu'il a pris connaissance du télégramme que ce dernier lui adressé à la demande de M. Delcassé ; il le prie de faire savoir au gouvernement français que M. François et les personnes qui étaient avec lui à Yunnam, se sont mis en route le 19 pour retourner au Tonkin. Il les a fait accompagner de soldats bien commandés pour les protéger pendant la route et il estime qu'ils pourront ainsi sortir de la province sans difficulté.

D'autre part, le ministre de la Chine a reçu un télégramme par lequel on lui fait connaître que les Européens résidant à Pékin étaient sains et saufs, il y a 10 jours, c'est-à-dire à la date de l'expédition du télégramme.

SUBVENTIONS AUX POMPIERS

Paris, 26 juin. — La commission d'assurance et de prévoyance sociale a adopté une proposition de M. Bérard, tendant à affecter une somme de 800,000 fr. aux compagnies de sapeurs-pompiers.

D'après la proposition, une caisse d'assurances mutuelles serait créée pour tous les sapeurs pompiers. Les pompiers blessés et atteints d'une incapacité permanente absolue recevraient une pension annuelle de 600 fr. En cas d'incapacité permanente partielle, la pension varierait de 50 à 600 francs et elle serait établie par la commission supérieure créée par le décret du 12 juillet 1898.

Les veuves des sapeurs pompiers tués au feu auraient 150 francs de pension et les enfants mineurs, 100 francs.

Pour les incapacités temporaires, les sapeurs pompiers blessés recevraient 1 fr. 50 par jour de chômage, dont 1 franc serait versé par les communes. Les sapeurs-pompiers ayant 20 ans de service et 45 ans d'âge auraient droit à une pension annuelle de 600 francs, et les veuves à une pension de 300 francs.

M. Bérard a été chargé du rapport.

EXPLOSION DANS UNE USINE

Nombreuses victimes

Barcelone, 26 juin. — Une explosion s'est produite ce matin dans une fabrique de tissus à San Gervasio, près de Barcelone.

Il y aurait de nombreuses victimes. Les détails manquent encore

Les délégations ouvrières à l'Exposition

Paris, 26 juin. — Nous avons annoncé le dépôt par le Gouvernement d'un projet portant ouverture, au ministère du commerce, d'un crédit extraordinaire de 40,000 francs, en vue de l'envoi de délégations ouvrières à l'Exposition.

« Les hautes plus hautes et des plus constantes préoccupations du gouvernement de la République, est, dit l'exposé des motifs du projet, d'élever sans cesse le niveau de l'instruction et de saisir toutes les occasions de faciliter et de provoquer au besoin le développement des classes laborieuses

» L'exposition de 1900, synthèse puissante des efforts des peuples est incontestablement un spectacle propre à inspirer les sentiments les plus élevés, la confiance dans le génie de l'humanité, l'orgueil de ses destinées et le culte du progrès. Elle est aussi un moyen de réalisation d'une puissance et d'une rapidité incontestables.

» Par l'œuvre réalisée dans tous les ordres de l'activité humaine par la réunion des collectivités les plus productrices, des chefs d'œuvre de tous les pays et de toutes les époques, l'exposition de 1900 peut exercer une influence considérable sur le développement ultérieur des arts, des sciences et de l'industrie. »

UNE GRÈVE MOUVEMENTÉE

Le Havre, 26 juin. — Des grévistes terrassiers, ont parcouru aujourd'hui divers chantiers, où ils ont brisé les voitures, les pelles, les pioches, et emmené avec eux les ouvriers qui travaillaient encore.

Un chef de chantier se plaint d'avoir été violemment frappé par les grévistes.

FEUILLETON DU 28 JUIN. — N° 4

MONSEIGNEUR

PAR

Paul SAUNIÈRE

PROLOGUE

Elle allait renaître à la vie, demander son mari, réclamer son enfant...

Il se leva. Peut-être allait-il se jeter sur elle et l'étouffer, quand elle ouvrit les yeux...

— Encore là ! dit-elle avec effort en l'apercevant. Ah ! que vous êtes bon Savournin !

Ce regard et ces paroles le clouèrent à sa place.

— Oui... balbutia-t-il. J'attendais que vous vous fussiez réveillée.

Elle se souleva à moitié.

— Comme il est sage, dit-elle. Il ne crie même pas...

Au même instant, elle vit que la place à laquelle le docteur avait posé son enfant était vide.

— Où est-il donc ? demanda-t-elle en se redressant brusquement.

— Rassurez-vous, Gabrielle. Je viens de le donner à la femme que j'avais envoyé chercher.

— Vite ! qu'elle me l'apporte, fit-elle

— Elle va venir, répondit l'abbé; mais, auparavant, j'aurais désiré avoir avec vous un moment d'entretien.

— Ah ! j'ai bien le temps, vraiment ! Je veux mon enfant ! vous dis-je.

— Pardon, cousine, il s'agit d'affaires extrêmement urgentes et je désirerais avant tout savoir quelles sont vos intentions.

— Rien, interrompit-elle. Je n'écoute rien tant que je n'aurai pas mon fils auprès de moi.

— Soyez tranquille, Gabrielle, il va vous être rendu ; mais j'ai réclamé souvent auprès de vous et de votre mari contre l'injustice qui m'a dépouillé de l'héritage de votre père, et je voudrais une bonne fois m'entendre avec vous.

— Il s'agit bien de pareilles misères ! fit-elle avec indignation. Je vous dis que je veux mon enfant. Appelez cette femme ou je vais le chercher.

Elle fit un mouvement pour s'élancer hors de son lit.

Il la retint doucement.

— Eh bien, je vais l'appeler, fit Savournin ; mais promettez-moi de renoncer...

— Ah ça ! qu'est-ce que cela signifie ? demanda-t-elle en jetant sur son cousin un regard défiant. Mon fils ! où est mon fils ? Répondez à l'instant, je le veux.

— Votre fils... balbutia Savournin. Eh bien !... il est en lieu sûr, et je ne vous le rendrai que si vous répondez à la question que je viens de vous poser.

— Vous avez fait cela, vous ! s'écria-t-elle. Vous m'avez volé mon enfant ! Ah ! j'aurais dû m'en douter. Le duc avait bien raison quand il essayait de me mettre en garde contre vos hypocrisies.

— Au nom du ciel, Gabrielle, calmez-vous et répondez-moi ! Oui ou non voulez-vous renoncer à cette fortune ?

Elle ne l'entendait plus.

— Oui, poursuivit-elle avec exaltation. Je disais que vous me faisiez commettre une folie... C'est une faute que j'aurais du dire... Vous m'avez forcée de quitter une maison tranquille et sûre pour me conduire dans cet hôtel désert, où je suis seule, sans protecteur, livrée à votre merci et à celle d'un laquais dont vous avez loué la complicité... Et mon mari... pourquoi n'est-il pas là ?... Il devrait être arrivé pourtant... Mon Dieu ! que se passe-t-il ?

— Rien d'extraordinaire, je vous assure,.. bégaya le jeune abbé ; que j'obtienne seulement de vous une renonciation formelle...

Sans l'écouter, oubliant ses souffrances, abjurant même tout sentiment de pudeur, tant ses alarmes étaient vives, elle se leva et passa à la hâte le peignoir qu'elle avait quitté.

Il essaya de s'y opposer.

— Laissez-moi ! ne me touchez pas ! cria-t-elle, en proie à une exaltation de plus en plus vive. Je veux savoir ce qu'est devenu mon mari, ce que vous avez fait de mon enfant.

Elle voulut sortir de la chambre et se diriger vers le salon.

Il se planta résolûment devant elle.

— Vous ne passerez pas, dit-il.

Elle le regarda, un instant stupéfaite par cet acte flagrant d'hostilité.

— J'ai peur de comprendre... murmura-t-elle. Non, je ne me trompais pas. Tout à l'heure, dans cette pièce... c'était bien la voix de mon mari que j'entendais... Vous avez eu ensemble une altercation assez vive, puisque malgré les douleurs qui me torturaient, le bruit en est venu jusqu'à moi...

Elle s'arrêta pour écouter. Rien ne bougeait.

— Henri ! Henri ! cria-t-elle à deux reprises, viens à mon secours !

La porte du salon demeurait close. Nul écho ne répondait à ses appels désespérés.

— Ah ! je me souviens ! s'écria-t-elle. Ce cri qui a frappé mon oreille... cri de douleur, cri d'agonie peut-être... Non, ce n'est pas possible ! Vous n'avez pas tué mon mari !...

L'abbé se tenait debout devant elle et ne répondait pas.

Avec un élan irrésistible, elle se jeta sur lui, le repoussa et pénétra dans le salon.

Comme Bazile, elle ne vit rien tout d'abord que le couvert mis. La nappe blanche, l'argenterie, les cristaux étaient si bien éclairés par les candélabres, qu'ils attiraient forcément l'attention.

Mais, tout à coup, sur cette table, elle aperçut un large poignard à manche d'ébène, et, comme son cousin se dirigeait vers elle, elle s'en empara.

— Ne me touchez pas, dit-elle, ou je vous tue !

Le jeune abbé la voyait si exaltée, qu'instinctivement il fit quelques pas en arrière.

Elle jeta les yeux sur l'arme qu'elle tenait à la main,

Une sorte de buée rougeâtre recouvrait la lame. Elle s'approcha de la lumière et recula d'horreur.

A l'extrémité de la pointe, il y avait une goutte de sang à moitié figé.

Son exaltation devint de l'égarement, presque du délire.

— Misérable ! dit-elle à Savournin. Qu'avez-vous fait ?

Par une sorte de lucidité magnétique, elle soupçonna qu'un drame terrible s'était accompli dans cette pièce. Elle en chercha les traces et ses regards s'arrêtèrent sur le tapis de table que Bazile venait de soulever tout à l'heure.

Dans sa précipitation, il n'avait pas pris les mêmes précautions que son maître pour dissimuler le cadavre. Une main passait en dehors de l'étoffe.

Elle allait la soulever à son tour, agitée d'un terrible pressentiment, lorsque son cousin se précipita sur elle et, la saisissant à bras le corps, parvint momentanément à l'éloigner.

Toujours armée du poignard qu'elle avait conquis, elle essaya de se défendre, frappant à tort et à travers, déchirant les habits du jeune abbé, lui faisant sentir même parfois la pointe aiguë de la lame effilée.

Il entreprit de le lui arracher des mains.

Alors commença entre lutte épouvantable.

Cette femme, dont il s'était imaginé avoir si facilement raison, lui résistait avec une opiniâtreté et une énergie qui doublaient la fièvre de l'exaspération

Afin d'en venir plus facilement à bout, il la renversa, lui maintint deux mains le poignet droit pour la désarmer,

Elle résistait toujours. Au moment où il venait enfin de saisir le poignard, elle retira vivement son bras et lui coupa la paume de la main jusqu'à l'articulation du pouce.

Il lâcha prise. Le sang coulait à flots de cette énorme coupure.

Il prit son mouchoir et s'en enveloppa la main.

Pendant ce temps, Gabrielle s'était relevée, et, courant vers la table, dont le fauteuil était tout proche, elle arracha vivement la draperie qui le recouvrait.

Le cadavre de son mari lui apparut alors, déjà glacé par la mort.

Elle bondit en avant, les yeux étincelants, la lèvre écumante.

— Assassin ! cria-t-elle d'une voix rauque. Ta dernière heure est venue !

Elle se rua sur lui comme un boulet.

En vain il essaya de soutenir le choc, il fut renversé. La lutte recommença avec un acharnement sans pareil.

— Assassin ! assassin ! ne cessait-elle de crier.

Elle leva le bras pour le frapper. Il réussit à détourner le coup qui allait l'atteindre et parvint à se dégager.

Elle le poursuivit. Ce n'était plus une femme, c'était une tigresse altérée de sang et de vengeance — la bête fauve à qui l'on a volé ses petits.

Il fuyait devant elle, parant de son mieux les coups qu'elle lui portait, se barricadant derrière les meubles, se soutenant contre les murs, laissant partout l'empreinte de sa main. Le mouchoir dont il l'avait enveloppée ne parvenait pas à arrêter le sang qui s'échappait de sa blessure et en était imbibé. Il commençait à perdre la tête, il songeait à fuir pour échapper à cette furie, quand, après avoir heurté un meuble, elle tomba et laissa échapper dans sa chute le poignard dont elle était armée.

Il se jeta sur l'arme meurtrière et s'en empara.

C'en était fait de ses timidités, de ses scrupules, de ses irrésolutions ! Il était fermement décidé à la frapper.

Mais Gabrielle ne se releva pas. Ce effroyable combat avait épuisé ses forces

Elle resta étendue sur le tapis, vaincue par la fatigue et par la douleur.

— Assassin ! assassin ! criait-elle toujours d'une voix étranglée.

Elle fit un dernier effort pourtant. Une dernière fois, elle se dressa menaçante